

cirdecj6

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-447 du 10 Octobre 1996

Portant approbation des budgets  
primitifs, Gestion 1996, des Circons-  
criptions Administratives de  
l'ATACORA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant  
Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990, portant organisation  
et attributions des Circonscriptions Administratives  
durant la période de transition ;
- VU la Loi N° 96-18 du 14 Août 1996, portant Loi de  
Finances Rectificative pour la Gestion 1996 ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitu-  
tionnelle des résultats définitifs de l'élection  
présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996, portant  
composition du Gouvernement ;

- VU le Décret N° 95-203 du 11 Juillet 1995, portant approbation des Budgets Primitifs, Gestion 1995, des Circonscriptions Administratives de l'ATACORA ;
- VU le décret n° 96-50 du 14 Mars 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du premier trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;
- VU le Décret N° 96-159 du 6 Mai 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du deuxième trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;
- VU le Décret N° 96-360 du 29 Août 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du troisième trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;
- VU le Décret n° 96-439 du 4 Octobre 1996 chargeant Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Octobre 1996.

Sur proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance  
du 09 Octobre 1996.

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1996 des Circonscriptions Administratives de l'ATACORA arrêtés, en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

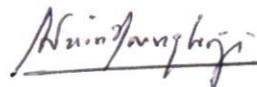
ARTICLE 2 : Le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des Ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des Virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

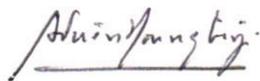
Fait à Cotonou, le 10 Octobre 1996

Pour le Président de la République absent,  
Le Premier Ministre, chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions, chargé de l'intérim,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,



Théophile N'DA  
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur, de  
la Sécurité et de l'Administra-  
tion Territoriale,



Théophile N'DA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CS 2- CC 2- CES 2- HAAC 2-  
ME 4- MF 4 -MISAT 4- AUTRES MINISTERES 15- SGG 4 - DGBM 4-  
CF - DGTCP - DGID - DGDDI 5 - BN - DAN - DLC 3 - GCONB- DCCT-  
INSAE 3-BC- CSM-IGAA 3- UNB- ENA- FASJEP 3-DEPARTEMENTS 12  
JORB 1-.

# DEPARTEMENT DE L'ATACORA

## PREFECTURE DE NATITINGOU

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE NEUF MILLIONS  
DE FRANCS ..... 59 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT  
MILLIONS CINQ CENT SIX MILLE  
TROIS CENT DIX SEPT FRANCS..... 277 506 317

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE NEUF MILLIONS  
DE FRANCS..... 59 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT  
MILLIONS CINQ CENT SIX MILLE  
TROIS CENT DIX SEPT FRANCS..... 277 506 317

## CIRCONSCRIPTION URBAINE DE NATITINGOU

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE MILLIONS DE FRANCS... 40 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT  
TRENTE HUIT MILLE FRANCS..... 3 438 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE MILLIONS DE FRANCS..... 40 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT  
TRENTE HUIT MILLE FRANCS..... 3 438 000

## SOUS-PREFECTURE DE BASSILA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS QUATRE  
CENT TRENTE MILLE FRANCS..... 21 430 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE  
DIX NEUF MILLE CENT QUARANTE-  
UN FRANCS ..... 1 879 141

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS QUATRE  
CENT TRENTE MILLE FRANCS..... 21 430 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE  
DIX NEUF MILLE CENT QUARANTE-  
UN FRANCS..... 1 879 141

## SOUS-PREFECTURE DE COBLY

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS DE FRANCS...14 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE MILLE  
FRANCS..... 2 50 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS DE FRANCS.. 14 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: DEUX CENT CINQUANTE MILLE  
FRANCS..... 250 000

### SOUS-PREFECTURE DE KEROU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS DE FRANCS..... 20 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS DE FRANCS..... 20 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

### SOUS-PREFECTURE DE MATERI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS DE FRANCS.. 21 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT MILLE  
FRANCS ..... 1 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS DE FRANCS. 21 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT MILLE  
FRANCS..... 1 500 000

### SOUS-PREFECTURE DE OUAKE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DE  
FRANCS..... 24 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT MILLE  
FRANCS..... 1 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DE  
FRANCS..... 24 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT MILLE  
FRANCS..... 1 500 000

SOUS-PREFECTURE DE TANGUIETA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DE  
FRANCS..... 24 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS  
DE FRANCS..... 24 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

SOUS-PREFECTURE DE BOUKOUMBE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT  
QUATRE VINGT ET UN MILLE SEPT  
CENT QUARANTE SEPT FRANCS..... 20 781 747

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT MILLE FRANCS..... 400 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT QUATRE  
VINGT ET UN MILLE SEPT CENT  
QUARANTE SEPT FRANCS..... 20 781 747

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT MILLE FRANCS..... 400 000

## SOUS-PREFECTURE DE COPARGO

<u>RECETTES ORDINAIRES</u>	: QUINZE MILLIONS CENT MILLE FRANCS.....	15 100 000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>	: .....	-
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u>	: QUINZE MILLIONS CENT MILLE FRANCS.....	15 100 000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>	: .....	-

## CIRCONSCRIPTION URBAINE DE DJOUGOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u>	: CINQUANTE TROIS MILLIONS DE FRANCS .....	53 000 000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>	: UN MILLION CENT QUINZE MILLE DEUX CENT QUARANTE HUIT FRANCS.....	1 115 248
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u>	: CINQUANTE TROIS MILLIONS DE FRANCS.....	53 000 000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>	: UN MILLION CENT QUINZE MILLE DEUX CENT QUARANTE HUIT FRANCS.....	1 115 248

## SOUS-PREFECTURE DE PEHUNCO

<u>RECETTES ORDINAIRES</u>	: VINGT ET UN MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS.....	21 563 786
----------------------------	--	------------

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT DOUZE MILLE  
TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS..... 1 112 394

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS CINQ CENT  
SOIXANTE TROIS MILLE SEPT CENT  
QUATRE VINGT SIX FRANCS..... 21 563 786

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT DOUZE MILLE  
TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS..... 1 112 394

SOUS-PREFECTURE DE KOUANDE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS SIX CENT  
TRENTE TROIS MILLE QUATRE  
CENT TROIS FRANCS..... 27 633 403

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE  
FRANCS..... 2 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS SIX CENT  
TRENTE TROIS MILLE QUATRE  
CENT TROIS FRANCS..... 27 633 403

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT  
MILLE FRANCS..... 2 500 000

SOUS-PREFECTURE DE TOUCOUNTOUNA

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS HUIT CENT MILLE  
FRANCS..... 13 800 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT CINQUANTE MILLE  
FRANCS..... 550 000

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS HUIT CENT MILLE  
FRANCS..... 13 800 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT CINQUANTE MILLE  
FRANCS..... 550 000

PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 1996, DES COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

DESIGNATIONS	RECETTES ORDINAIRES	PATENTES ET LICENCES	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MASSE SALARIALE	INVESTISSEMENTS
PREFECTURE DE NATITINGOU	59 000 000	-	35 797 858	23 202 142	277 506 317
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE NATITINGOU	40 000 000	9 030 050	22 906 896	17 093 104	3 438 000
SOUS-PREFECTURE DE BASSILA	21 430 000	1 430 000	12 259 184	9 170 816	1 879 141
SOUS-PREFECTURE DE COBLY	14 000 000	400 000	7 620 361	6 379 639	250 000
SOUS-PREFECTURE DE KEROU	20 000 000	2 100 000	11 560 631	8 439 369	1 000 000
SOUS-PREFECTURE DE MATERI	21 000 000	1 700 000	11 399 675	9 600 325	1 500 000
SOUS-PREFECTURE DE OUAKE	24 000 000	700 000	14 489 134	9 510 866	1 500 000
SOUS-PREFECTURE DE TANGUIETA	24 000 000	2 524 600	12 878 543	11 121 457	1 000 000
SOUS-PREFECTURE DE BOUKOUMBE	20 781 747	700 123	9 584 513	11 197 234	400 000
SOUS-PREFECTURE DE COPARGO	15 100 000	300 000	6 356 678	8 743 322	-
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE DJOUGOU	53 000 000	3 100 000	26 234 492	26 765 508	1 115 248
SOUS-PREFECTURE DE PEHUNCO	21 563 786	1 739 664	12 978 128	8 585 658	1 112 394
SOUS-PREFECTURE DE KOUANDE	27 633 403	2 300 000	14 027 451	13 605 952	2 500 000
SOUS PREFECTURE DE TOUCOUNTOUNA	13 800 000	1 024 434	8 163 300	5 636 700	550 000
TOTAL	375 308 936	27 048 871	206 256 844	169 052 092	293 751 100

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

LOCALITES	DEPENSES ORDINAIRES	DEPENSES DE PERSONNEL	%
<u>PREFECTURE DE NATITINGOU</u>	59 000 000	23 202 142	39 %
<u>CIR-URBAINE DE NATITINGOU</u>	40 000 000	17 093 104	43 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE PASSILA</u>	21 430 000	9 170 816	43 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE COBLY</u>	14 000 000	6 379 639	46 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE FEROU</u>	20 000 000	8 439 369	42 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE MATERI</u>	21 000 000	9 600 325	46 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE OUAKE</u>	24 000 000	9 510 866	40 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE TANGUIETA</u>	24 000 000	11 121 457	46 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE POUKOUNBE</u>	20 781 747	11 197 234	54 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE CAPARGO</u>	15 100 000	8 743 322	58 %
<u>CIRC. URBAINE DE DJONGOU</u>	53 000 000	26 765 508	51 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE POUHUNCO</u>	21 563 786	8 585 658	40 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE KOUANDE</u>	27 633 403	13 605 952	49 %
<u>SOUS-PREFECTURE DE TAUOUNTOUNA</u>	13 800 000	5 636 700	41 %
<b>TOTAL : .....</b>	<b>375 308 936</b>	<b>169 052 092</b>	<b>45 %</b>